

IMPORTANT

Adresse de la CPAM

Les salariés ne doivent plus adresser les documents de Sécurité Sociale à l'antenne de Cherbourg ou de Valognes

(Arrêts maladie, Arrêts Accident du travail et feuilles de soins)

Mais directement à l'adresse générique suivante :

CPAM DE LA MANCHE

Montée du Bois André

50012 ST LÔ CEDEX

Ces documents peuvent être envoyés via le courrier interne sans affranchissement, mais il faut impérativement que les salariés inscrivent l'adresse complète sur l'enveloppe

Pour rappel, les volets 1 et 2 des arrêts maladie doivent être envoyés sous 48h directement à la CPAM pour éviter les retenues sur salaire

Et le volet 3 à DRH/PA avec le n° de carte mentionné dessus

A défaut de suivre ces consignes, les courriers risquent de ne pas être réceptionnés par la CPAM.